



---

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

*Jeudi 12 juillet 2022 à 18h30*

*Organisé à la Mairie de Labastide-Murat*

---

**Présents** : BEUFUME Guy, BEX-GRAMOND Marielle, CHAPPAT Huguette, CHAUBET Didier, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, LAGARDE Jean-Marc, LAJOINIE Francis, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, PELAPRAT Pierre, RUIZ Laura, VERMANDE Claudine, VEYSSEYRE Lionel

**Excusés** : BESOMBES Roland, CAZES-BOUCHET Odile, MOULES Marcel, VERMANDE Claudine, VEYSSEYRE Lionel



#### **I. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT**

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA).

Pierre présente l'ordre du jour de cette réunion.

## **II. PROJETS ET ACTIONS EN COURS**

### **A. COMMISSION « *POLITIQUES PUBLIQUES & HAUT-NIVEAU* »**

#### **1. Bilan de la Journée Départementale des Sports organisée le dimanche 26 juin 2022**

L'ensemble des élus présents et ayant participé à l'organisation de la Journée Départementale des Sports sont sollicités afin de donner leur bilan sur cette journée.

Pierre DELPEYROUX rappelle que le CDOS du Lot a été sollicité par le Département du Lot pour organiser cette journée. Selon Pierre, le bilan de la journée reste mitigé notamment en raison des conditions météorologiques : la présence de pluie a entraîné une faible fréquentation sur site. Seules les activités de la Via Ferrata et de la spéléologie ont fonctionné correctement. Malgré tout, les clubs et comités sont restés mobilisés sur la journée.

Une demande de report avait été effectuée en amont de l'évènement. Christophe PROENCA et Alain AFFRAIX (représentants du Département du Lot) ont été interpellés sur cette question mais ont décidé de maintenir la manifestation, notamment en raison de l'inauguration de la Via Ferrata et du parcours de Course d'Orientation prévues simultanément ce même-jour. D'autre part, le Département du Lot s'est engagé à compenser les pertes financières du CDOS du Lot si elles s'avéraient trop importantes en raison du mauvais temps. La subvention allouée par le Département du Lot au CDOS du Lot afin d'organiser cette journée s'élève à 6 000€.

Pierre rappelle que l'organisation d'un évènement sur le site du Liauzu présente trop de risques, notamment en cas de pluie. L'accès au site reste trop dépendant des conditions météorologiques.

Marielle BEX-GRAMOND (Vice-Présidente en charge de la commission « *Politiques Publiques & Haut-niveau* » et référente sur l'organisation de la journée) présente un bilan plutôt négatif de cette journée. L'investissement important du CDOS du Lot (équipe salariée et élue) dans l'organisation de cette journée n'est pas à la hauteur du résultat de cette journée (faible fréquentation, présence de pluie, manque de reconnaissance de la part du Département...). Elle souligne qu'il a été difficile de travailler avec les salariés et élus du Département du Lot : certaines tâches affectées initialement au Département rebasculées au CDOS du Lot, importantes périodes de congés pour les salariés référents, organisation d'un cocktail par le Département créant une concurrence directe avec la buvette proposée par le CDOS du Lot et entraînant donc un manque à gagner.

Marielle souhaite qu'un bilan soit réalisé avec le Département du Lot (élus et salariés) : il est nécessaire d'échanger sur les points forts et faibles de cette journée et de recenser les engagements non tenus. De plus, elle précise qu'une subvention a été allouée au CDOS du Lot sans transmission de budget prévisionnel.

Emilie MERCIER a réalisé le budget de l'action. Ce budget concerne uniquement les frais engagés et recettes réalisées par le CDOS du Lot. En complément de la subvention de 6 000€ accordée par le Département, le CDOS du Lot doit engager environ 1 160€ de fonds propres. Pierre précise que les élus du Département doivent être informés de ces chiffres.

Concernant le stationnement, Jean-Michel INESTA précise qu'une forte affluence aurait été très contraignante. Le Département devait proposer une solution de stationnement via la mise à disposition d'un champ par un agriculteur. Cette alternative n'a finalement pu être proposée pour l'évènement.

Didier CHAUBET précise que certains éléments positifs à cette journées doivent être soulignés : par rapport aux éditions précédentes, le Département du Lot s'est davantage mobilisé notamment sur le plan financier et humain Le CDOS a également mobilisé plus de bénévoles. Il informe également que le CDOS peut aisément supporter ce différentiel. L'organisation d'un débriefing avec le Département s'avère nécessaire : il est important décharger sur les difficultés rencontrées notamment pour préparer les évènements futurs mais également de conserver de bonnes relations avec l'institution.

## **2.Rappel des prochaines dates de rencontre de sportifs de haut-niveau sur le Département**

Emilie MERCIER rappelle les dates sur lesquelles le Département accueillera une nouvelle fois des sportifs ou anciens sportifs de haut-niveau : le mercredi 14 septembre et le mercredi 28 septembre 2022. Le nom des sportifs et les lieux de rencontre restent à confirmer. Des animations seront normalement proposées avec des établissements scolaires, notamment le collège de Figeac. Les liens ont été réalisés entre Lionel VEYSSEYRE et l'entreprise KENEO.

Pierre DELPEYROUX précise que ces évènements offrent une belle vitrine au CDOS du Lot et ont été largement appréciés par les personnes qui ont pu en bénéficier.

## **3.Relance du dispositif Aide à la Pratique Sportive et Pass'Sport pour la rentrée 2022**

Concernant la rentrée sportive 2022-2023, Emilie MERCIER informe les élus de certains changements dans les dispositifs de rentrée.

### ❖ L'Aide à la Pratique Sportive :

- Pour rappel l'Aide à la Pratique Sportive et le Pass'Sport sont 2 dispositifs cumulables
- A partir de cette année, toutes les personnes présentant un quotient familial supérieur à 800€ pourront bénéficier d'une aide de 20€ (et plus seulement les personnes présentant un quotient familial compris entre 800 et 1 000€). Didier précise que le CDOS s'expose aux risques de voir son enveloppe de distribution diminuer en ouvrant cette aide à tous mais que cela peut permettre d'inciter davantage à la pratique physique et sportive en club.

Il rappelle également la modalité des aides en cours :

- Si une personne présente un QF < à 500€ : une aide de 70% du coût de la cotisation est accordée (maximum 80 €)
- Si une personne présente un QF compris entre 500 et 800€ : une aide de 60% du cout de cotisation est accordée (maximum 60€)
- Si une personne présente un QF supérieur à 800€ : une aide forfaitaire de 20€ est accordée
- Il a également été décidé d'ouvrir le dispositif à toute personne participant à un projet relevant de la commission « *sport-santé & bien-être* », notamment les séances proposées par la Maison Sport-Santé ou par le projet « *Educateur Sportif Itinérant* »

Laura RUIZ et Jean-Michel INESTA interpellent Didier sur la question d'affecter une partie de l'enveloppe disponible de distribution « *Aide à la Pratique Sportive* » aux pratiquants de la Maison Sport-Santé. Didier répond que cette possibilité ne serait pas offerte cette année,

d'autant que certaines mutuelles assurent déjà une prise en charge de ces frais d'inscription dans le cadre du sport-santé.

❖ Dispositif Pass'Sport

- Emilie précise que la deuxième édition du dispositif « *Pass'Sport* » élargit cette année le profil des personnes bénéficiaires : les étudiants boursiers pourront bénéficier d'une aide de 50€
- Didier informe également les membres présents que le CDOS ne revêt plus le rôle de tier-payeur sur cette édition.

## **B. COMMISSION « EDUCATION & CITOYENNETE »**

### **1. Bilan de la première action en matière de Lutte Contre les Violences Sexuelles en Milieu Sportif (LCVSMS) & orientation pour la saison 2022-2023**

Pierre PELAPRAT, en charge de cette action propose un bilan mitigé des premières animations menées. 4 conférences à destination du public adulte ont été proposées depuis le mois de Mai (pour rappel, ces conférences ont été proposées par le collectif Colosse aux Pieds d'Argile). Elles ont rassemblé une soixantaine de personnes et plus particulièrement des dirigeants et élus. Il trouve dommage que les éducateurs qui sont le plus en contact avec les pratiquants ne soient pas plus présents. Les chiffres de participation sont faibles malgré une forte communication de la part du CDOS et des différents acteurs partenaires présents sur le territoire (Office Municipal des Sports de Gourdon, Office Intercommunal des Sports de Figeac, District du Lot de Football...)

Lan DESPEYROUX et Didier CHAUBET interpellent Pierre sur ces résultats : selon eux, il suffit qu'une seule personne d'une organisation participe à un l'un de ces événements pour sensibiliser une structure entière.

Didier rappelle que le CDOS avait également porté une action similaire il y a 2 ans : une pièce de théâtre visant à sensibiliser les personnes sur le sexisme dans le sport. Le nombre de participants a également été faible sauf lorsqu'elle a été proposée au public scolaire. Le public était déjà présent.

Pierre présente également les orientations envisagées pour les actions futures :

- La participation à des forums afin de présenter les différentes actions portées à ce sujet et au plus grand nombre : le Forum des Sports prévu le 3 septembre 2022 à Cahors et la Fête des Familles prévue le 24 septembre 2022 à Cahors. A ce titre, des outils de communication devront être réalisés (kakémonos, banderoles...). Il faudra également se doter d'une tente pour la Fête des Familles.
- L'intervention du Collectif Colosse aux Pieds d'Argile directement auprès d'associations sportives : par exemple, intervenir après un entraînement de jeunes. Le Collectif intervient une demi-journée pour un cout d'environ 750€. Sur ce type d'action, le public est déjà présent et le nombre de personnes sensibilisées ne serait plus aléatoire.
- Des actions de formation : la formation répond à des besoins émis par des clubs notamment ceux de football ou de rugby. Certaines fédérations proposent des formations en interne (Didier précise qu'un éducateur de badminton va suivre cette formation) et d'autres non.

## **2. Orientation des actions de promotion des Valeurs Olympiques et Paralympiques pour la saison 2022-2023**

### **❖ Semaine Olympique et Paralympique 2023**

Pierre PELAPRAT rappelle que la Semaine Olympique et Paralympique 2023 (SOP) se déroulera du 3 au 8 avril 2023. Cette édition est animée sous le thème de l'inclusion. Pierre précise qu'une réunion avec la commission sera programmée en septembre afin que chacun puisse échanger sur ses idées. Des animations similaires à celles proposées lors de la Journée Olympique et Paralympique 2022 pourront être réorganisées.

### **❖ Participation à une exposition photos autour du sport-handicap**

Pierre rappelle également que le CDOS du Lot a été sollicité par la Mairie de Cahors pour organiser une exposition photos en vue de l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Une prochaine réunion sera programmée le 12 septembre 2022.

Jean-Marc LAGARDE, participant à cette action précise aux élus présents que l'exposition photos devrait être organisée sur le parvis de la mairie de Cahors entre septembre et avril 2024.

Les élus présents se questionnent également sur la labellisation « *Terre de Jeux 2024* » de cet évènement. Le sujet sera traité lors des prochaines réunions, notamment lorsque le porteur du projet aura été identifié.

### **❖ Projet de Coupe du Monde des collèges Lotois en 2023**

Pierre rappelle que ce projet a été évoqué pour la première fois par Christophe PROENCA en même temps qu'un autre projet de Jeux Olympiques Lotois en 2024 (toujours vers le public scolaire)

Pour le moment, l'organisation pourrait rassembler le Département du Lot, le Comité Départemental du Lot de Rugby, l'UNSS et le CDOS du Lot.

Le projet pourrait présenter les éléments suivants :

- 20 équipes présentées par les collèges lotois
- 1 équipe représente 1 pays et joue sous les couleurs du pays en question
- Un projet pédagogique associé au volet sportif
- La compétition se déroule sur deux journées incluant hébergement des équipes en un seul et même lieu.
- Le type de compétition s'impose par la réglementation UNSS : on ne peut jouer qu'à 5 voire à 6 (< 7 strictement).
- Projet à élaborer rapidement à la rentrée de septembre suivant le calendrier envisagé (Pour rappel, la Coupe du Monde de rugby est prévue du 8 septembre au 28 octobre 2023)

## **3. Création d'un groupe de travail sur la Lutte contre les Violences Verbales et Physiques dans le Sport**

Comme évoqué lors du dernier Conseil d'Administration du CDOS du Lot, Pierre PELAPRAT souhaiterait former une commission de travail afin d'échanger sur les dispositifs qui pourraient être mis en place pour lutter contre toutes ces formes de violences au niveau local.

Cette commission se réunira en amont du 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration de la saison sportive du CDOS.

Thierry MOUILLAUD et Lan DESPEYROUX souhaitent participer à ce groupe de travail.

## **C. COMMISSION « *SPORT-SANTE & BIEN-ÊTRE* »**

### **1. Rencontre avec le Centre des Aidants de Gourdon**

Laura RUIZ et Jean-Michel INESTA relate leur rencontre avec le Centre des Aidants de Gourdon.

Le Centre Hospitalier de Gourdon a répondu à l'appel à projets « *Maison Sport-Santé* ». La structure souhaite s'engager avec les autres Maisons Sport-Santé du Département afin de proposer des bilans sur le secteur de Gourdon, réaliser une permanence au Centre de Gourdon permettant d'accueillir des personnes intéressées par les actions d'une Maison Sport-Santé. Ce partenariat est une aubaine pour le Comité olympique lui permettant de s'implanter sur le secteur géographique de Gourdon et ainsi d'attirer de nouveaux publics. Des locaux pourront être proposés à la Maison Sport-Santé CDOS/UFOLEP afin d'animer des séances.

### **2. Retour sur le Comité de Pilotage Départemental « *Sport-Santé* » et du séminaire national « *Maison Sport-Santé* »**

Jean-Michel rappelle également que le CDOS du Lot a participé le 30 juin 2022 au Comité Départemental Sport-Santé. Il réunissait tous les acteurs impliqués sur la politique du sport-santé : services de l'Etat, représentants des Maisons Sport-Santé, Agence Régionale de la Santé, CPAM... Laura souligne l'un des points positifs de cette rencontre : l'intégration de l'Ordre des Kinés à ce comité. Leur intégration permet d'éviter le sentiment de défiance de la part des kinésithérapeutes envers les personnes encadrant les activités des Maisons Sport-Santé.

Jean-Michel précise également que le Docteur ABITTEBOUL a présenté sa formation « *sport-santé* » en partenariat avec PURPLE CAMPUS. Cette formation démarre en décembre 2022. Elle peut accueillir jusqu'à 15 personnes par session. La formation présente 70h d'apports théoriques en centre et 50h de pratique en structure. Elle est adaptable selon les prérequis et diplômes des personnes inscrites. Elle coute 450€. Certains élus précisent qu'il est délicat pour les associations sportives de proposer cette formation à leurs éducateurs en raison du cout de celle-ci et/ou de leur absence dans le club. Néanmoins, cette formation à destination des éducateurs sportifs permet d'étoffer l'offre des clubs proposant une offre en sport-santé sur le Département. Mais également d'inciter les médecins à orienter des pratiquants vers le secteur associatif sans douter de la compétence de certains éducateurs à accueillir des publics atteints de pathologies.

Laura et Emilie transmettent aux élus certaines informations importantes relevées lors de leur participation au séminaire national « *Maisons Sport-Santé* » :

- l'ensemble des Maisons Sport-Santé devront réactualiser leur label en répondant de nouveau à un appel à projets en 2024
- les Maisons Sport-Santé devront proposer une offre de formation ou se rattacher à un organisme de formation. Concernant la Maison Sport-Santé CDOS/UFOLEP : la participation à la formation proposée par la Maison Sport-Santé du Centre Hospitalier de Cahors pourrait permettre de répondre à cette obligation.

### III. QUESTIONS DIVERSES

Didier CHAUBET interpelle les élus sur la décision survenue le week-end du 18/19 juin 2022 interdisant toute manifestation sportive en raison de l'alerte canicule. Pour rappel, cette décision a été émise par le préfet le vendredi précédent ce week-end. Didier demande quel rôle pourrait avoir le CDOS sur cette décision, il propose l'écriture d'un courrier au préfet ou l'organisation d'une rencontre. Selon lui, cette décision est incompréhensible et l'État ne devrait pas pouvoir interférer sur les décisions des clubs. Pierre DELPEYROUX précise que cette décision prise au dernier moment peut entraîner une perte de motivation pour les bénévoles qui ont pu s'engager dans l'organisation d'une manifestation. Une lettre sera donc écrite et envoyée au Préfet du Lot.

Jean-Michel précise que la décision peut-être compréhensive en raison des risques existants par la pratique d'une activité physique et sportive sous une très forte chaleur. Les services de l'État se couvrent et les représentants de clubs sportifs doivent également se responsabiliser sur ces risques.

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 20h30.

Le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot

A blue ink signature of Pierre DELPEYROUX, written over a small rectangular stamp that contains the CDOS logo and the text 'CDOS FRANCE'.

INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

A blue ink signature of Jean-Michel INESTA, written over a small rectangular stamp that contains the CDOS logo and the text 'CDOS FRANCE'.